



## CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA COHÉSION SOCIALE : REGARD PARTICULIER SUR LES SECTEURS DE LA SANTÉ, DU SPORT ET DE LA CULTURE

*Éditorial du Président*



### *Refaire société ensemble par la culture et par le sport*

La crise sanitaire de la Covid-19, inédite, que nous traversons depuis un an menace la cohésion sociale et le vivre-ensemble, et laisse entrevoir un creusement des inégalités. Culture et sport jouent un rôle important pour le bien-être, et sont par nature vecteurs de socialisation. Aussi, en analysant plus spécifiquement les secteurs de la santé, de la culture et du sport, lourdement touchés par la crise, le CESER a voulu analyser les risques de délitement et de fragmentation de la société induits et contribuer à dessiner des pistes de solutions pour les limiter.

Après des débats nourris avec les acteurs de ces trois secteurs lors de plusieurs tables rondes organisées, le CESER a élaboré une quinzaine de propositions majeures.

Sur l'aspect sanitaire de la crise, le principal enjeu pour l'avenir est de parvenir à améliorer la capacité d'anticipation du système de santé pour une meilleure gestion de prochaines pandémies.

Sur les aspects culturels et sportifs, l'urgence aujourd'hui est de soutenir ces secteurs pour que l'impact de cette crise soit le plus limité possible et que ces acteurs, dont le rôle en matière de cohésion sociale est essentiel, parviennent à se relever sans dommages.

Cet Avis vise à interpeller et à mobiliser les pouvoirs publics, mais aussi l'ensemble de la population sur la situation de ces secteurs clés du vivre-ensemble, et est un plaidoyer qui dessine des pistes pour une sortie de crise vertueuse. Corollaire de cette reprise post-Covid, la place de la culture et du sport dans celle-ci doit être un atout pour l'économie, la résilience et le bien-être !

Jean-Louis CHAUZY  
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



**Georges BENAYOUN**  
Président  
de la Commission  
Santé - Culture  
Sport - Cohésion  
sociale



**Émilie LÉPRON**  
Rapporteur



**Nicolas DUBOURG**  
Rapporteur

Synthèse de l'Avis voté le 22 juin 2021 et préparé par la Commission Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale

## UNE CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE MAJEURE

Dans la poursuite de ses réflexions menées pour contribuer à la sortie de crise, le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité évaluer les conséquences de celle-ci sur la cohésion sociale en prenant pour focus les secteurs culturels et sportifs, tous deux particulièrement impactés. Cette crise étant d'abord sanitaire, pour compléter son analyse, l'Avis du CESER décrit également l'impact de la crise dans le secteur sanitaire et médico-social.

Les conséquences économiques et sociales induites par la crise sanitaire font en effet courir le risque d'une crise du vivre-ensemble particulièrement inquiétante. Le CESER a souhaité aborder le sujet sous l'angle des risques de délitement et de fragmentation de la société à l'œuvre aujourd'hui, pour identifier des pistes d'actions qui permettront de réduire ces risques. Le rôle majeur pour la cohésion sociale que jouent les secteurs culturels et sportifs explique le choix du CESER de faire un focus sur ces secteurs.

## UNE ADAPTATION RAPIDE DU SECTEUR DE LA SANTÉ



© Lucky Project

La crise sanitaire se caractérise, par son ampleur et sa durée, par son aspect inédit pour l'ensemble du système de santé. Celui-ci est en effet habitué à gérer des crises courtes ou localisées. Il a donc dû s'adapter de manière rapide. Ce qui a caractérisé la période est le recours à une régulation essentiellement étatique, ce qui est justifié dans la mesure où l'État reste compétent en matière sanitaire. Cette centralisation a cependant pu avoir un impact négatif sur l'efficacité d'une gestion opérationnelle des territoires. Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, l'aspect sanitaire a été de mieux en mieux appréhendé et géré par les acteurs de santé. Un apprentissage organisationnel a notamment été réalisé par les établissements de santé. Il est à noter de manière générale une grande capacité d'adaptation de la part des établissements et des professionnels de santé. Il faut cependant noter que la crise sanitaire a eu des impacts

importants sur les activités non-COVID, en particulier des déprogrammations d'interventions non urgentes, qui ont pu entraîner des situations dites de « pertes de chances », notamment pour les malades chroniques, malades en cancérologie et personnes suivies en santé mentale. Ces pertes de chance ne sont pas liées à une question de tri de patients mais à des déprogrammations et à un déficit de dépistage.

## LES SECTEURS CULTURELS ET SPORTIFS PARTICULIÈREMENT IMPACTÉS PAR LA CRISE

Parmi les constats établis par le CESER, notons le fait que la crise a été l'occasion d'une accélération d'évolutions antérieures telles que le développement du sport autogéré, l'amplification de la crise du bénévolat ou encore le recours massif aux outils numériques dans le champ culturel, mais aussi d'impacts plus directement liés à la gestion de la pandémie. Les difficultés économiques dans ces secteurs sont ainsi à signaler : l'arrêt des activités pour de nombreux clubs sportifs et la fermeture des lieux culturels a créé des situations compliquées, même si leur intensité est différente selon les secteurs. Ces fermetures et la détermination du caractère « non essentiel » de la culture et du sport, ont de plus été vécues comme

une violence institutionnelle majeure par les acteurs des secteurs concernés.

Les mesures mises en place par l'État ou par les collectivités locales ont compensé, en partie, pour l'année 2020, les pertes subies, mais c'est bien l'avenir qui est source d'inquiétudes. Le rôle des collectivités territoriales, aussi bien la nature des aides qu'elles ont proposées que les autorisations d'ouverture ou non des équipements, a également un impact sur les solutions que les clubs ont pu mettre en place.



### LES ENJEUX : SAISIR LES OPPORTUNITÉS ET LIMITER LES EFFETS NÉGATIFS

Parmi les enjeux que le CESER a identifiés, il faut noter un certain nombre de points positifs, notamment la capacité des acteurs à innover pour s'adapter à un contexte instable et inédit et ainsi maintenir un lien avec les publics, ou le développement d'actions de solidarité notamment. Le recours au numérique est, à ce titre, à noter, même si cet usage a des effets ambivalents.

Dans le domaine de la culture, si le numérique favorise la massification des pratiques, il contribue en même temps à l'appauvrissement de l'offre. En l'absence d'actions de médiation, on tend à une unification des achats, ce qui nuit d'une certaine manière à la pluralité et à la diversité de l'offre culturelle. Parce que ce phénomène d'uniformisation est facteur d'inégalités sociales et qu'il peut contribuer à affaiblir la démocratie, les politiques publiques doivent s'en préoccuper et être pensées de manière à prévenir ces effets.

Le CESER a identifié un certain nombre de craintes soulignées par les acteurs, qui constituent des défis à relever pour les pouvoirs publics.

Le principal risque pour la cohésion sociale induit par cette longue crise est le risque de repli sur soi et d'isolement. C'est à la fois une accentuation du risque pour les personnes qui étaient déjà en situation d'isolement et l'élargissement du nombre de personnes concernées. La réduction des interactions sociales, la mise entre parenthèses des espaces collectifs que sont les espaces culturels, sportifs, mettent à mal à la fois la santé, notamment psychique, des personnes et la cohésion sociale. Cela signifie que depuis près d'un an et demi, les occasions de rencontres, de confrontation de points de vue, d'échanges, sont très réduites, ce qui peut faire craindre des conséquences en termes de conflictualités, construites sur des incompréhensions entre groupes sociaux.

Plus globalement, les risques économiques des acteurs culturels et sportifs pourraient avoir des effets directs sur les emplois de ces secteurs, mais également de manière indirecte, sur le dynamisme et l'attractivité des territoires.

### UN RISQUE DE FRAGMENTATION SOCIALE

Plus inquiétant encore, le remplacement des politiques culturelles par un usage massif du numérique, pourrait contribuer à amplifier une polarisation des populations, qui s'effectue en fonction des catégories sociales d'appartenance (le capital culturel initial reste un facteur déterminant dans l'appropriation de l'offre). Cette évolution comporte un risque pour la cohésion sociale, puisqu'elle amènerait à une fragmentation de la population, à l'éloignement d'un sentiment d'appartenance commun.

## DES PRÉCONISATIONS POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX

### Pour limiter ces risques identifiés, le CESER a élaboré quinze préconisations

Sur l'aspect sanitaire de la crise, ses préconisations visent à améliorer la capacité d'anticipation de prochaines crises sanitaires. Il invite pour cela à accroître le rôle de la Région dans la gouvernance du système de santé, à améliorer la gestion de données et à renforcer la démocratie sanitaire.

Dans le champ culturel, il encourage les pouvoirs publics à accompagner le virage numérique pour réduire les effets négatifs que celui-ci peut produire du point de vue de la cohésion sociale. La défense de la diversité de la création et de la diffusion des œuvres sur le territoire national est un enjeu de politique publique et la contribution à celle-ci revêt un enjeu majeur. Dans cet esprit, le CESER préconise de mettre à contribution les GAFAs pour financer les politiques culturelles, de soutenir les propositions de médiation et d'intermédiation pour favoriser le développement de l'esprit critique, d'accompagner les acteurs culturels pour une appropriation des outils numériques et, plus généralement de lutter contre le risque de repli et d'isolement en favorisant des actions de médiations culturelles.

Dans le champ sportif, le CESER encourage les pouvoirs publics à saisir les opportunités pour relancer ce secteur, notamment l'organisation des JO de 2024, en s'appuyant sur les acteurs rassemblés au sein de la Conférence régionale du sport. Il préconise par ailleurs de soutenir l'emploi sportif, de renforcer l'accompagnement du bénévolat et insiste sur le rôle clé des collectivités territoriales pour permettre une sortie de crise efficace.



### CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

#### Siège

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

#### Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Caroline HONVAULT ■ [caroline.honvault@ceser-occitanie.fr](mailto:caroline.honvault@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 91

Secrétaire : Fatima BENMEHDI ■ [fatima.benmehdi@ceser-occitanie.fr](mailto:fatima.benmehdi@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 75